

# **Faire respecter** nos droits pour en **acquérir** de nouveaux

## **Obtenir** un véritable plan de titularisation

**VOTEZ**



### **Maîtres auxiliaires, contractuels Enseignants, CPE et co-psy des collèges, lycées, GRETA et MGI**

Le SNES, le SNEP, le SNUEP, et le SNUIPP syndicats de la FSU,  
agissent pour les NON TITULAIRES.

Voter pour le SNES, le SNEP, SNUEP et le SNUIPP, syndicats de la FSU, c'est :

- ◆ être représenté au sein des CCP par des élus déterminés à vos côtés
- ◆ donner votre force aux syndicats du second degré, implantés dans les collèges et les lycées, offensifs pour défendre l'intérêt de chacun : les collègues non tit en difficulté (retard de paiement, affectation problématique, ...etc) savent qu'ils peuvent compter sur le soutien et le dévouement des militants non tit
- ◆ s'engager aux côtés de militants non-tit des syndicats de la FSU investis au quotidien

### **POUR UN VÉRITABLE PLAN DE TITULARISATION**

#### **Nous revendiquons**

- ◆ la garantie de réemploi et un plan de titularisation massif et rapide pour tous, MA ou Contractuels, en poste ou au chômage, et dans toutes les disciplines !
- ◆ le droit à une vraie formation qui valorise l'expérience et prépare à la titularisation (et en particulier une véritable formation pour le RAEP).
- ◆ l'examen en CCP des actes de gestion de tous, des grilles de rémunération qui permettent la reconnaissance des qualifications et des rémunérations améliorées
- ◆ le versement d'indemnités kilométriques et l'amélioration des conditions d'affectation !

### **POUR EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ**

#### **Au niveau national, notre action a permis :**

- ◆ que le reclassement pour les lauréats ex non-tit ne tienne plus compte de la clause butoir, tristement connue des non-tit. Cette victoire a été arrachée après plusieurs années de luttes des syndicats de la FSU
- ◆ la fin de la vacation. La FSU agit maintenant contre les interruptions de contrat et revendique au ministère et au rectorat le réemploi de tous les précaires écartés
- ◆ qu'une interruption de contrat de moins de quatre mois n'annule plus le décompte du droit au CDI. Nos militants interviennent au quotidien pour défendre et informer les collègues précaires. Il faut maintenant renforcer les droits en CDI encore insuffisants

### **A LYON**

#### **Nous avons obtenu**

- ◆ des affectations respectant l'ancienneté pour les MA et les Cdi ainsi que la possibilité pour les élus de vérifier l'ancienneté de tous les contractuels en CDD.
- ◆ une réduction des délais de paiement des indemnités chômage même si ceux-ci restent encore scandaleusement élevés.
- ◆ la transparence sur l'accès au CDI.
- ◆ une meilleure prise en compte des besoins de formation des non titulaires : lors d'une audience au Rectorat, nous avons obtenu un engagement de l'administration que la formation des non-titulaires soit améliorée.



**VOTEZ POUR LES SYNDICATS DE LA FSU**